DÉPARTEMENT
DE LA CULTURE ET DU SPORT

LE MAIRE

VILLE DE
GENÈVE

PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des travaux et des constructions

Genève, le 8 octobre 2014

Objet **Audition de la CTC : PR-1073 (Musée d'art et d'histoire) du 27 août 2014**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, je fais suite à l'audition du 27 août dernier, portant sur la PR-1073, concernant le projet de rénovation et d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire.

1. Convention avec la Fondation Gandur pour l'Art (FGA) : estimation chiffrée des coûts induits par cette convention :

A ce jour, il n'est pas possible de fournir une estimation chiffrée comparative des coûts et des revenus attendus de ce partenariat. La valeur des collections, et son impact sur la venue du public est inestimable. Il ne s'agit donc pas d'une prestation de service pour un tiers sans aucun intérêt stratégique, mais bel et bien d'un partenariat qui est gagnant pour le musée, au vu de la valeur des collections, et de leur complémentarité avec les nôtres. Le MAH accueille d'ailleurs nombre de dépôts de collections diverses, souvent pour de longues durées, collections qui font partie dans les faits des collections valorisées au sein du MAH. En ce sens, le cas de la collection de la FGA n'est pas isolé. Ces dernières années, le MAH s'est montré plus sélectif dans l'acceptation de dépôts, en fonction de l'intérêt de ces collections pour le MAH, des conditions assorties à ces dépôts et de la capacité du MAH de les valoriser de manière adéquate. Nul doute que la collection de la FGA satisfait ces critères.

Néanmoins, je suis en mesure de fournir à la commission une estimation du montant qui serait à considérer comme une mise à disposition de bureaux. Mais je tiens à préciser qu'à ce stade, et selon les indications données informellement par la FGA, celle-ci renoncerait à ces bureaux, car elle dispose entre-temps de bureaux loués sur le marché privé et proches du MAH pour ses équipes qui sont nettement plus importantes que ce qui était envisagé en 2010. Nous avons sollicité la FGA pour confirmer formellement cet état de fait.

Estimation : mise à disposition de bureaux :

Nature	Surface	Prix m^2 / an (indice GIM 2014)	TOTAL par année
Bureaux	62.5 m^2	CHF 291.79	CHF 18'236.85

ROUTE DE MALAGNOU 19
CASE POSTALE 9, CH-1211 GENÈVE 17
T +41(0)22 418 65 03
F +41(0)22 418 65 15

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

www.ville-geneve.ch – www.geneva-city.ch
TPG BUS 1-8 (ARRÊT TRANCHÉES)
BUS 5-25 (ARRÊT MUSÉUM)
TRAM 12 (ARRÊTS VILLEREUSE OU ROCHES)
PARKING VILLEREUSE

Les surfaces mises à disposition de la FGA ont été estimées selon les prix indices de la GIM (directives 2014).

2. Prix des locaux loués auprès de tiers :

La totalité des œuvres qui se trouvent au MAH à Charles-Galland, soit 10'000 œuvres, sera transférée dans les nouveaux dépôts patrimoniaux du Carré-Vert, à l'exception du lapidaire qui est actuellement situé sous les arcades dans la cour et d'une partie de la statuaire qui se trouve dans les sous-sols de Charles-Galland (catacombes). Ce transfert au Carré-Vert permet de réaliser une économie substantielle puisqu'il permet d'éviter une location de grande échelle.

Dès lors, la seule surface qu'il sera nécessaire de louer pendant le chantier du MAH correspond à 550 m^2 de dépôts au tarif de 230 francs/m^2/an pour y entreposer:
- le lapidaire: les pierres sont très lourdes (plus de 10 tonnes pour certaines pièces), un dispositif particulier de transport doit être mis en œuvre tout comme un lieu d'entreposage accessible de plain-pied pour assurer le déchargement et le stockage, conditions qui ne sont pas réunies au Carré-Vert;
- la statuaire: faute de place libre au Carré-Vert, une partie de la statuaire doit trouver place de manière temporaire pendant le chantier du MAH.

3. Chiffres de fréquentation du public du MAH pour les années 2011 – 2012 – 2013 (distinction des expositions temporaires / permanentes) :

Années	2011	2012	2013
Site Charles-Galland	**142'158**	**139'482**	**166'440**
Dont expositions temporaires	*14'246*	*20'668*	*25'666*
Ensemble des sites (avec Maison Tavel et Musée Rath, mais sans BAA)	**220'452**	**214'751**	**249'519**
Dont expositions temporaires	*47'316*	*55'094*	*57'283*

4. Tableau comparatif prix/surface :

Vous trouverez en **Annexe**, le tableau commenté en commission, présentant un comparatif des prix/surface des autres musées en Suisse et à l'étranger.

5. Budget de fonctionnement – précisions concernant les deux scénarii

5.1 Précisions sur l'estimation des coûts salariaux supplémentaires

a) Salaires et charges salariales (nouveaux postes demandés pour la réouverture du MAH)

Nature des postes	NB	Salaire annuel moyen estimé	Scénario 1	Scénario 2
Conservateur-trice	1	141'645	141'645	141'645
Agent-e-s d'exploitation	3	80'750	242'250	242'250
Agent-e-s d'accueil	10	80'750	807'500	807'500
Chef-fe-s d'équipes sécurité	3	89'329	267'987	267'987
Salaires hors surveillance			**1'459'382**	**1'459'382**
Agent-e-s de surveillance	43	67'112		2'885'816
Salaires Y compris surveillance			**1'459'382**	**4'345'198**
Charges sociales (23 %)			335'658	999'396
SALAIRES et charges sociales estimées			**1'795'040**	**5'344'594**
Indemnités fixes et variables			168'500	405'000
Sous-total a) Salaires, charges sociales et indemnités pour la réouverture du MAH			**1'963'540**	**5'749'594**

b) Salaires et charges salariales (nouveaux postes associés au dépôt patrimonial EcoQuartier Jonction)[1]

Salaires[2]			314'791	314'791
Charges sociales (23 %)			72'402	72'402
Sous-total b) Salaires et charges sociales liés à EcoQuartier Jonction			**387'193**	**387'193**
TOTAL salaires et charges sociales estimées pour la réouverture (2022)			**2'350'733**	**6'136'787**

Commentaires sur les charges salariales :
La base d'évaluation des salaires moyens est la grille salariale en vigueur. Le total comprend les indemnités fixes et variables en vigueur au moment de l'estimation. Les charges sociales sont estimées à 23 % des salaires.

[1] Il est à noter que le MAH est appelé à gérer la loge de sécurité de l'EcoQuartier Jonction dès 2016, pour laquelle de nouveaux postes seront demandés. Les coûts salariaux seront refacturés aux autres institutions bénéficiaires du dépôt patrimonial et figurent en recettes dans les budgets prévisionnels.
[2] Il s'agit de 3 postes d'agents de sécurité et d'un poste de conciergerie, estimé à un salaire annuel moyen de 71'532.—CH pour les postes d'agents de sécurité et 68'117.— pour le poste de conciergerie)

Les mécanismes salariaux proprement dits, sans les nouveaux postes, peuvent être estimés à environ 1.4%, en moyenne, annuellement.

5.2 Précisions sur les coûts de surveillance privée

Heures et coût de la surveillance privée par scénario	Scénario 1	Scénario 2
Nombre d'heures de surveillance privée totales	83'856	5'952
Prix HTC (base de 2013)	42.—CHF/ heure	42.—CHF/heure
Coût de la surveillance privée	**3'521'952.--**	**250'000.--**

Commentaires concernant les besoins en couverture horaire de la surveillance privée :

La couverture horaire en surveillance privée est de 83'856 heures pour le Scénario 1 et de 5'952 heures pour le Scénario 2. Le tarif HTC appliqué est celui des prestations payées en 2013, au moment de l'élaboration de la projection.

Ainsi qu'il a été précisé au cours de la séance de la CTC, dans les deux scénarii, seule la surveillance des salles serait externalisée, ainsi que c'est la pratique du MAH déjà actuellement. Les activités relatives à la sécurité des sites, ainsi que l'encadrement des agents (employés fixes ou agents privés) sont des missions qui seront exclusivement assurées par du personnel de la Ville de Genève. Aussi, dans le cadre du Scénario 2, les 5'952 heures sont prévues pour pallier aux remplacements dans le cas des vacances, des absences et des événements en soirée, notamment au Forum.

Enfin, dans le cas du scénario 1, un contrat de prestation de plus de 3 millions entrerait en vigueur au terme d'un appel d'offres de niveau international.

Les estimations se fondent ainsi sur les salaires moyens versés dans les fonctions considérées (à fin 2013) ainsi que sur les tarifs HTC des prestations payées en 2013, au prestataire de service actuellement actif en Ville de Genève en matière de surveillance privée.

5.3 Précisions sur les charges d'entretien des salles (nettoyages)

Ainsi que souligné ci-dessous, le recours à de la surveillance privée doit être compensé par une augmentation des charges d'entretien des salles d'exposition. En effet, les agents privés n'ont pas pour mission de nettoyer nos salles et arrivent très peu de temps avant l'ouverture au public.

Cette activité est donc projetée, dans le scénario 1, comme étant majoritairement exercée à l'externe.

Le doublement de la volumétrie de Charles-Galland, ainsi que le nouvel espace du Forum induisent une progression de ce type de charges, y compris dans le scénario 2 (actuellement le coût de cet entretien est budgétisé pour 2014 à 85'000.- CHF).

Rubriques 314.x	Scénario 1	Scénario 2
Charges d'entretien des bâtiments	455'000.--	255'000.--

Espérant que ces réponses ont permis de répondre aux questions restées en suspens en commission, et demeurant à disposition de la commission si nécessaire, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sami Kanaan

Annexe mentionnée

Copies : Carine Bachmann, Martine Koelliker (DIR DCS),
Jean-Yves Marin, Silvia Iuorio (MAH)